|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG Commerce – E – E2 |
| Numéro de poste Sysper: | 431264 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Nele Eichhorn/Lina Izokaityte  3 trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’Entité (nous sommes)**

L’Entité conçoit et coordonne la politique commerciale de l’Union européenne avec le voisinage méridional de l’Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la Turquie, la Russie, la Biélorussie, l’Asie centrale, le Conseil de coopération du Golfe, l’Iran, l’Iraq et le Yémen. L’Entité est le point de contact pour tous lescontacts commerciaux avec ces pays et leurs groupements régionaux (l’Union pour la Méditerranée, l’Union économique eurasienne) et elle contribue également à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE pour l’Afrique. Elle est chargée des négociations commerciales ainsi que de la gestion et de la coordination de toutes les questions commerciales bilatérales. L’Entité suit l’évolution de la politique de commerce et d’investissement et cherche à résoudre les difficultés de marché rencontrées par les entreprises de l’UE dans la région et veille au respect des règles bilatérales et multilatérales/de l’OMC en matière de commerce et d’investissement. Elle joue un rôle actif dans la coordination des sanctions commerciales et contribue à leur mise en œuvre, y compris les efforts de lutte contre le contournement. Elle assure une coopération et une coordination étroites avec les délégations et bureaux de l’UE dans le voisinage méridional en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, en Turquie, en Russie, en Biélorussie, en Asie centrale, au Conseil de coopération du Golfe, en Iran, en Iraq et au Yémen.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons une position très intéressante et gratifiante qui permet d’acquérir une connaissance unique de la politique commerciale de l’UE et d’autres politiques connexes en travaillant à la DG Commerce.

En tant que coordinateur politique, vous serez responsable géographique d’un ou de plusieurs pays du voisinage méridional et coordonnerez la dimension commerciale des politiques clés présentant un intérêt pour la région.

Ce poste nécessite des contacts et une coordination réguliers avec d’autres unités de la DG Commerce, d’autres services de la Commission, le SEAE, les États membres et le Conseil, le Parlement européen, les organisations professionnelles et la société civile, ainsi qu’avec les pays tiers concernés.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

• Nous recherchons un(e) collègue engagé(e) et très motivé(e) ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la politique commerciale.

• Le/la candidat(e) retenu(e) devra avoir un sens aigu de l’initiative, avoir un esprit d’équipe et d’excellentes compétences en matière de coordination.

• Il/elle doit avoir une très bonne capacité de rédaction et de communication, y compris de prise de parole publique, tant en français qu’en anglais.

• Il/elle doit posséder de solides compétences diplomatiques, connaître les procédures de consultation et de prise de décision de l’UE ainsi que dans la représentation extérieure.

• Il/elle sera un collègue résilient, capable de faire preuve de souplesse et de volonté de travailler au sein d’une équipe dynamique et spécialisée.

• Une bonne connaissance de la gestion des relations commerciales avec les pays tiers et une expérience préalable des relations de l’UE avec le voisinage méridional constitueraient un atout important.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)